

LE TRAIT D'UNION DE LA FÉDÉRATION

La newsletter officielle des Services Publics CFE - CGC



DÉCEMBRE 2024
N° 31

Thème d'actualité
→ pages 2 et 3
Activité fédérale du
mois de décembre
→ page 3

Les publications
officielles du mois
de décembre 2024
→ pages 4 et 5

ÉDITORIAL par Stanislas GAUDON

Lettre au père Noël ...

En ces temps troubles mais en ces temps de fêtes, d'espoirs, de ré- unions familiales, de repos et de bonnes résolutions la fédération se prête au jeu d'une lettre adressée à cette figure emblématique : le père Noël.

Il n'a pas d'appartenance politique et sa boussole n'a qu'une orienta- tion faire le bien pour notre vivre en- semble.

Mais pour remplir la hotte il faut la liste ! Allez c'est parti !

Puisque les premiers ministres, les ministres du budget, les ministres de la fonction publique n'arrivent pas à donner les gages d'une grande at- tractivité pour nos agents publics nous prenons la plume :

"Monsieur le père Noël, nous voulons :

- Des points d'indices
- Une GIPA
- Des grilles sans tassement
- La protection des agents
- Des logements pour les agents
- Des garanties pour la santé au tra-
vail
- Des retraites décentes sans avoir
64 ans
- Des carrières attractives"

Il ne manque plus que les rennes et le traîneau avant de prendre le chemin enneigé pour les foyers des agents publics. Mais attention les loups ro- dent et hurlent parfois des mauvaises idées depuis le toit de Bercy dans l'immensité blanche.

Pendant ce temps-là, ils rêvent à des jours meilleurs...



THÈME D'ACTUALITÉ :

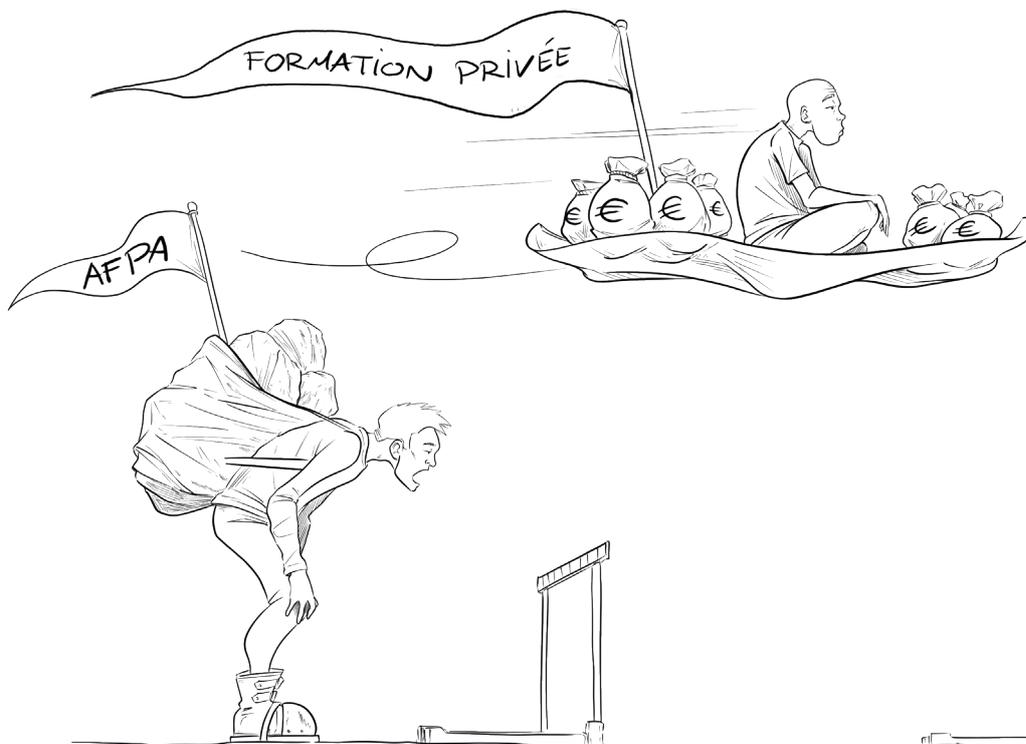
L'éternel débat public / privé... Prenons un exemple : l'AFPA

Depuis sa création, 1 salarié sur 8 est passé un jour dans l'un des 125 centres de formation. Qui peut se vanter d'un tel score, à part l'Education Nationale ?

Après 70 ans d'existence, cette association loi 1901 est passée sous statut d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) au 1er janvier 2017.

Évidemment, on lui a laissé son patrimoine délabré, une dette sociale et quand il s'est agi de vendre quelques-uns de ses sites immobiliers qu'on lui avait dévolu, l'argent ne lui est même pas revenu.

Autant dire, que sur le marché de la formation professionnelle devenu concurrentiel depuis 2010, on lui a demandé de courir le 110 m haie avec un sac à dos de 30 kg.



Après un plan social de 1250 personnes sur 7500 salariés (oui-oui, dans un EPIC !!!), que croyez-vous qu'il soit advenu ? Les dettes ont continué car le seul pilotage de l'Etat, pourtant majoritaire au conseil d'administration, a été de lui maintenir la tête à peine au-dessus du niveau de l'eau sans feuille de route claire ni d'ambitions affichées. Et pourtant, les statistiques officielles indiquent que le taux de retour à l'emploi des personnes formées est de 61% après 1 an contre 48% pour les autres organismes de formation, et de 71% contre 67% après 2 ans.

Une autre étude du cabinet Koréis démontre que les 73.400 personnes passées dans le cursus de formation ont permis d'apporter un gain social de plus de 121 M€ (notamment l'économie d'indemnisation chômage) mais encore 64 M€ en cotisations sociales supplémentaire grâce à leur retour à un emploi pérenne.

Et pendant ce temps-là, France Travail achète pour 1 milliard de prestation dont une partie parfaitement réalisable par l'AFPA. (suite page 3)

Quand le gouvernement cherche à économiser sur chaque ligne budgétaire, peut-être faut-il lui poser la question de savoir pourquoi l'argent public alimente prioritairement le secteur privé alors qu'un acteur public indiscutablement plus performant ne fait même pas partie du premier réseau autour de France travail.

Ce serait pourtant pragmatique que l'argent public alimente (au moins un peu) le service public, non ?

On en parle, M. le premier ministre ?

L'ACTIVITÉ FÉDÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE :

- **03 décembre** : CCFP boycotté
- **05 décembre** : Mouvement intersyndical de protestation contre les mesures gouvernementales ciblant le service public .
- **06 décembre** : rencontre avec l'Union Régionale Hauts de France
- **09 décembre** : COSUI Egalité professionnelle
Réunion ERAFP
Visio de travail, fonction publique hospitalière
- **10 décembre** : COSUI Prévoyance
Bureau Fédéral
- **11 décembre** : Assemblée plénière CCFP
- **13 décembre** : entretien président commission culture au Sénat
- **16 décembre** : GT Elections professionnelles
CODIR Confédéral
- **17 décembre** : GT Organisation et conditions de vie au travail
- **18 décembre** : FS3
- **19 et 20 décembre** : réunion de travail à Strasbourg

LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (LOIS ET DÉCRETS) ESSENTIELLES SUR DÉCEMBRE 2024

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- Arrêté du 16 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 **fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité** bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur - Légifrance
- Arrêté du 24 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 fixant les conditions d'**attribution de la nouvelle bonification indiciaire** pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur appartenant aux corps des fonctionnaires actifs des services de la police nationale - Légifrance
- Arrêté du 4 décembre 2024 portant dispositions relatives à l'**administration de la protection fonctionnelle** des agents de la police nationale - Légifrance
- Décret n° 2024-1175 du 12 décembre 2024 modifiant le décret n° 98-1235 du 29 décembre 1998 portant attribution d'une **indemnité de sujétion** aux fonctionnaires des corps des transmissions du ministère de l'intérieur et aux ingénieurs des télécommunications en fonction au ministère de l'intérieur - Légifrance
- Arrêté du 12 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 août 2001 fixant les taux de l'**indemnité de sujétion** allouée aux fonctionnaires des **corps des transmissions** du ministère de l'intérieur et aux **ingénieurs des télécommunications** en fonction au ministère de l'intérieur - Légifrance

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Décret n° 2024-1067 du 27 novembre 2024 relatif aux **surveillants adjoints** recrutés en application des dispositions de l'article L. 113-4-1 du code pénitentiaire - Légifrance
- Décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des **cadres greffiers** des services judiciaires - Légifrance
- Décret n° 2024-1091 du 3 décembre 2024 fixant l'**échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des cadres greffiers** des services judiciaires - Légifrance
- Arrêté du 3 décembre 2024 portant application au corps des **cadres greffiers** des services judiciaires des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant **création d'un régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat - Légifrance

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

→ Arrêté du 4 décembre 2024 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'**action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat** - Légifrance

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

→ Arrêté du 5 décembre 2024 pris pour l'application aux emplois de **chef de service comptable et de chef de service administratif** à la direction générale des finances publiques des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant **création d'un régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat - Légifrance

→ Arrêté du 5 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2014 relatif à l'**allocation complémentaire** de fonctions en faveur des personnels des corps de catégories A, B et C exerçant leurs fonctions à la direction générale des finances publiques - Légifrance

→ Arrêté du 5 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 août 2002 fixant la liste des corps d'assimilation pour l'**attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à certains personnels** en fonction dans les services centraux du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, à la Cour des comptes, à l'Autorité de la concurrence, à l'Autorité de régulation des télécommunications, à la Commission de régulation de l'électricité et à la Commission de contrôle des assurances - Légifrance

→ Arrêté du 5 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 29 août 2002 fixant la liste des corps d'assimilation pour l'**attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à certains personnels** en fonction dans les services déconcentrés et dans les services à compétence nationale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, dans les écoles des mines, à l'Agence nationale des fréquences, à l'ANIFOM et dans les chambres régionales et territoriales des comptes - Légifrance

LA FÉDÉRATION
VOUS SOUHAITE DE
TRÈS JOYEUSES FÊTES !



ENSEMBLE,
EN 2025 COMME EN 2024,
CONTINUONS À ÊTRE ACTEURS
DE NOTRE AVENIR !

